

CONDITIONS GÉNÉRALES DE LA GARANTIE 5 ANS VIRAX

PRÉAMBULE

Afin d'assurer une totale sérénité d'esprit à ses utilisateurs finaux, VIRAX propose désormais la garantie volontaire de 5 ans sur une sélection de produits de la marque VIRAX.

L'offre Garantie 5 ans VIRAX prend effet pour tous les produits dont la date de facture est postérieure au 01.01.2025.

Cette garantie complète la garantie contractuelle VIRAX de 2 ans pour atteindre 5 ans au total.

ARTICLE 1 : Produits concernés

La Garantie 5 ans VIRAX s'applique exclusivement aux produits ci-dessous enregistrés sur le site par l'utilisateur final.

- Sertisseuses VIPER M2X et L2X
- Sertisseuses VIPER P25+
- Centrales de désembouage VIRAFAL

La liste complète des références concernées est disponible à la fin de ce document.

ARTICLE 2 : Modalités d'activation de la garantie 5 ans VIRAX

2.1 La garantie commence à l'achat du produit sous garantie et à son enregistrement par l'utilisateur final conformément au paragraphe 2.2, et se termine 5 ans après la date d'achat de la machine, à conditions qu'aucune perte de garantie ne soit survenue auparavant.

2.2 L'utilisateur final peut bénéficier de cette garantie uniquement s'il enregistre le produit sous garantie dans les 30 jours à compter de son achat sur le site www.myvirax.com, une copie de la facture doit impérativement être téléchargée lors de l'enregistrement pour activer la garantie 5 ans.

2.3 A l'enregistrement, l'utilisateur final doit compléter le formulaire en ligne, ses coordonnées, la date d'achat, la référence et le numéro de série de la machine sous garantie.

ARTICLE 3 : Conditions et limitations de la garantie 5 ans VIRAX

La garantie 5 ans VIRAX s'applique à tout vice de fabrication et reste limitée au remplacement des pièces défectueuses, à l'exclusion de tous dommages et intérêts pour quelque cause que ce soit.

Cette garantie s'applique en complément de la garantie légale des vices cachés telle que prévue par les articles 1641 à 1649 du code civil.

Elle s'applique à tous les produits mentionnés dans l'article 1 et utilisés dans des conditions normales d'utilisation, à l'exclusion des batteries CAS et chargeur CAS pour lesquels la garantie est de 3 ans au total, de l'injecteur et du réducteur du VIRAFAL, ainsi que tout autre accessoire livré avec les produits mentionnés dans l'article 1.

Elle ne s'applique pas en cas d'utilisation non conforme aux prescriptions du fabricant, aux règles de l'art, à la destination du produit ; en cas de négligence ou d'un mauvais entretien de la part de l'utilisateur final ; en cas de modifications ou de réparations des produits effectués hors du S.A.V. VIRAX ; en cas d'usure normale

des produits.

Les produits consommables (c'est à dire les produits se détériorant ou s'endommageant pendant l'usage) sont exclus de la garantie VIRAX. Ces derniers comprennent, sans toutefois s'y limiter, les forêts, les lames de scie, les meules, les disques de ponçage, les lames de couteau, les protections, les piles, les batteries non CAS, etc...

Les inserts, pinces et mini-pinces de sertissage sont garantis de manière contractuelle pendant 5 ans, hors profil.

Le fonctionnement défectueux provenant de causes d'origine externe au produit (vol, chute, foudre, inondation, incendie, produit endommagé pendant le transport, produit réexpédié sans son emballage d'origine) est également exclu de la garantie VIRAX.

Cette garantie s'applique à compter de la date de vente à l'utilisateur figurant sur la preuve d'achat de l'utilisateur final. Faute de présentation d'une preuve d'achat, la garantie s'applique à compter de la date de facturation de la société VIRAX au distributeur. Le changement ou la réparation d'une pièce reconnue défectueuse entraîne une prorogation de la garantie de 6 mois sur cette pièce.

Cette garantie ne concerne que les achats effectués en Europe et dans les DOM-TOM, par des installateurs domiciliés en Europe et dans les DOM-TOM.

ARTICLE 4 : Procédure de mise en œuvre de la garantie 5 ans VIRAX

En cas de défaut couvert par la garantie, l'utilisateur final doit faire valoir son droit à la garantie 5 ans VIRAX auprès de son distributeur, et immédiatement après la constatation du défaut. L'utilisateur final doit prendre contact avec son distributeur, ce dernier effectuera la demande de prise en charge auprès du Service Après-Ventes VIRAX.

Dans le cadre de cette garantie, la réclamation doit inclure les informations et documents suivants :

- Nom, adresse, numéro de téléphone et email de l'utilisateur final qui a acheté et enregistré le produit couvert par la garantie ;
- Date d'achat,
- Référence et numéro de série du Produit de Garantie ;
- Description du défaut (photos, texte, ...)
- Une copie du coupon de garantie 5 ans délivré par email après validation de l'enregistrement du produit.

Si nécessaire, VIRAX demandera des informations et des documents supplémentaires afin de vérifier la demande de garantie.

Les retours en garantie doivent être effectués par le distributeur selon les Conditions Générales de Ventes VIRAX. Aucun matériel ne peut être retourné au SAV VIRAX sans l'accord de VIRAX écrit sur le document d'autorisation de retour SAV, sous peine de refus du colis. La demande d'autorisation de retour SAV doit être faite par le distributeur sur le site www.virax.com (consultation de la procédure SAV VIRAX sur le tarif VIRAX, sur www.virax.com ou sur simple demande).

Les réparations non garanties font l'objet d'un devis préalable établi par le SAV VIRAX qui doit être accepté par le Client avant toute réparation.

Tout devis refusé par le Client ou sans réponse dans un délai de 4 semaines sera facturé au montant forfaitaire de 25 € HT.

ARTICLE 5 : Modification des Conditions de garantie 5 ans VIRAX

VIRAX se réserve le droit de modifier ou de mettre fin à la garantie 5 ans VIRAX à tout moment, sans préavis. Les modifications de la garantie 5 ans VIRAX n'affecteront pas les produits achetés et enregistrés avant la date de modification.

ARTICLE 6 : Données personnelles

Les données à caractère personnel de l'utilisateur final recueillies dans le cadre de la demande de la garantie 5 ans VIRAX seront enregistrées et traitées exclusivement pour le traitement des prestations associées, afin d'assurer les services qui y sont rattachés et sous réserve de son consentement (ex. transporteur, distributeur).

Pour toute information complémentaire sur le traitement de ses données personnelles et l'exercice de ses droits, l'utilisateur final peut consulter la politique de confidentialités des données de VIRAX sur le site internet en suivant le lien : <https://www.virax.com/fr/mentions-legales>.

ARTICLE 7 : Attribution de juridiction - Loi applicable

En cas de contestation quelconque relative à l'interprétation, à l'exécution ou au paiement de nos commandes, seuls les tribunaux de Reims seront compétents, même en cas de demande incidente d'appel en garantie ou de pluralité des défendeurs. Les conditions spéciales de la vente, les conditions de garantie, les divers modes d'expédition ou de paiement, les acceptations de règlement ou d'expédition contre remboursement ainsi que le lieu de livraison ne peuvent opérer ni novation, ni dérogation à la présente clause.

ARTICLE 8 : Garantie contractuelle VIRAX

Pour tous les autres produits VIRAX non cités dans ce document, la garantie contractuelle est de 2 ans sur l'ensemble des produits à la marque VIRAX (sauf pour les produits dont la notice, ou une autre documentation VIRAX, indiquerait une autre durée de garantie). Les produits commercialisés sous une autre marque que la marque VIRAX ont une garantie contractuelle d'1 an sauf mention contraire.

Liste des références concernées par la garantie 5 ans VIRAX après enregistrement sur le site www.myvirax.com (1/2)

Référence	Désignation
253261	VIPER P25+ 2 BATTERIES 18V 3AH +CHARGEUR
253263	VIPER P25+ 1 BATTERIE 18V 3AH +CHARGEUR
253546	M2X PINCE MERE + RF-P 16-20-25-32 SB-SC
253550	M2X 2 BATTERIES SANS PINCE MERE
253551	M2X 2 BATTERIES + PINCE MERE
253552	M2X SANS BATT, SANS CHARGEUR, SANS PINCE
253554	M2X PINCE MERE + RF-P 12-16-20 +2BATT
253555	M2X PINCE MERE + RF-P 16-20-25 +2BATT
253556	M2X PINCE MERE + RF-P 16-20-25-32 +2BAT
253557	M2X PINCE MERE + TH 16-20-26 +2BATT
253558	M2X PINCE MERE + TH 16-20-25-32 +2BAT
253559	M2X PINCE MERE + U 16-20-25 +2BATT
253560	M2X PINCE MERE + U 16-20-25-32 +2BATT
253561	M2X PINCE MERE + V15-18-22 +2BATT
253562	M2X PINCE MERE + V12-14-16-18-22 +2BATT
253564	M2X PINCE MERE + V15-18-22-28 +2BATT
253565	M2X PINCE MERE + TH16-18-20-26 +2BATT
253566	M2X PINCE MERE + R1/4-3/8-1/2-5/8"+2BATT
253567	M2X PINCE MERE + TH 16-20-26-32 +2BATT
253568	M2X 1 BATTERIE SANS PINCE MERE
253569	M2X 1 BATTERIE + PINCE MERE
253570	L2X 2 BATTERIES SANS PINCE MERE
253571	L2X 2 BATTERIES + PINCE MERE
253572	L2X SANS BATT, SANS CHARGEUR, SANS PINCE
253574	L2X PINCE MERE + RF-P12-16-20 +2BATT
253575	L2X PINCE MERE + RF-P 16-20-25 +2BATT
253576	L2X PINCE MERE + RF-P 16-20-25-32 +2BATT
253577	L2X PINCE MERE + TH 16-20-26 +2BATT
253579	L2X PINCE MERE + U 16-20-25 +2BATT
253580	L2X PINCE MERE + U 16-20-25-32 +2BATT
253581	L2X PINCE MERE + V15-18-22 +2BATT
253582	L2X PINCE MERE + V12-14-16-18-22 +2BATT
253584	L2X PINCE MERE + V15-18-22-28 +2BATT
253585	L2X PINCE MERE + TH16-18-20-26 +2BATT
253586	L2X PINCE MERE + R1/4-3/8-1/2-5/8"+2BATT
253587	L2X PINCE MERE + TH 16-20-26-32 +2BATT
253588	L2X 1 BATTERIE SANS PINCE MERE
253589	L2X 1 BATTERIE + PINCE MERE

Liste des références concernées par la garantie 5 ans VIRAX après enregistrement sur le site www.myvirax.com (2/2)

295050	VIRAFAL CENTRALE DESEMBOUAGE HAUT DEBIT
295053	VIRAFAL + INJECTEUR + REDUCTEUR ADDITIFS
295054	VIRAFAL CONNECT DESEMBOUAGE HAUT DEBIT
295059	VIRAFAL CONNECT + INJECTEUR + REDUCTEUR